

EVALUATION INITIALE D'APTITUDE AUX FORMATION PERMIS B SUR VEHICULE

Réf de l'action : ECF R121.PR indice 4 du 04/02/26

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

**Être capable d'évaluer le niveau d'une personne à la conduite d'un véhicule de catégorie B ;
Être capable de déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires ;
Être capable de répondre à l'obligation réglementaire des articles L213-2 et R213-3 du Code de la Route.**

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie B (moins de 3,5 T),
- Cette évaluation est obligatoire pour toute personne souhaitant débiter :
 - une formation dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite,
 - une formation traditionnelle,
 - une formation à la conduite supervisée,
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation avant votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

PRÉREQUIS

AVERTISSEMENT

- Selon les articles R213-2 et R213-3 du Code de la Route, l'évaluation du niveau du candidat avant l'entrée en formation est obligatoire, tout comme le nombre prévisionnel d'heures de formation devant être précisé dans le contrat.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Modalités d'inscription : merci de contacter notre agence par téléphone ou mail. Plus d'informations sur notre site internet ecf.asso.fr.
- Environ 7 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

PROGRAMME / CONTENU

MOYENS HUMAINS

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

Tél :
Email :



EVALUATION

EVALUATION INITIALE D'APTITUDE AUX FORMATION PERMIS B SUR VEHICULE

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité,
- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : merci de contacter notre agence.

METHODE ET MOYENS MOBILISÉS

- Véhicule école équipé de doubles commandes,
- Fiche d'évaluation initiale « V.L ».

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par un état de présence et confirmé par le formateur.
- Thèmes d'évaluation :
 - Expérience en conduite (la route, la signalisation, la mécanique du véhicule et les motivations),
 - Détection du risque en situation de conduite,
 - Installation au poste de conduite,
 - Compréhension et mémorisation des consignes et capacité à se corriger.
- Modalités d'évaluation : L'évaluation s'articule autour de questions orales et de tests pratiques sur le véhicule selon les thèmes d'évaluation.

SANCTION VISÉE

- La Fiche d'évaluation initiale « V.L » fait apparaître :
 - les notes obtenues par critère,
 - le score total,
 - le nombre d'heures de formation proposé,
 - le nom, le numéro de l'autorisation d'enseigner et la signature du formateur,Il sera annexé au contrat.
- La formation est non éligible au CPF.
- Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Effectif : Une personne par véhicule (évaluation individuelle).

DURÉE DE LA FORMATION

1h

TARIFS ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.